

Initiatives ministérielles

M. Skelly (Comox—Alberni): Parce que vous l'avez déclaré ouvrage d'intérêt public. On ne l'a pas fait parce que le gouvernement de la Colombie-Britannique insistait pour qu'il en soit ainsi. Maintes fois depuis les dernières années, le gouvernement de la Colombie-Britannique a demandé que ce chemin de fer relève désormais du gouvernement provincial.

Je ne dis donc pas qu'en adoptant ce projet de loi, l'affaire sera automatiquement bien gérée ou bien réglementée, quand on a un gouvernement aussi minable. De fait, le ministre des Transports et ses acolytes veulent faire disparaître le chemin de fer en Colombie-Britannique.

C'est un peu hypocrite, de la part du gouvernement, que de dire, d'une part, qu'il ne veut pas dire que Petro-Canada est une société d'intérêt public pour ne pas empiéter sur un domaine de compétence provinciale quand il dit, d'autre part, qu'il veut continuer d'avoir la main haute sur le chemin de fer de l'île de Vancouver, comme un empêcheur de danser en rond prêt à supprimer ce service, ce petit chemin de fer que nous voudrions bien voir fonctionner. Il veut en fait l'abolir. Voilà l'attitude que prend le gouvernement: c'est un empêcheur de danser en rond.

M. Lewis: Votre frère n'a jamais eu si bonne mine.

M. Skelly (Comox—Alberni): Et Harvie Andre voit là un bien meilleur leader à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Skelly (Comox—Alberni): Harvie Andre est un bien meilleur leader à la Chambre. Voilà ce que j'ai dit.

Une voix: Harvie sera étonné.

M. Skelly (Comox—Alberni): Ils ne se comparent pas vraiment.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. J'inviterais le député à s'en tenir à la pertinence du débat.

[Traduction]

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, si ces députés veulent bien cesser leurs interruptions et permettre que le débat se poursuive dans l'ordre à la Chambre, je voudrais dire qu'il n'est pas nécessairement utile qu'une institution ou une société, comme Petro-Canada, soit déclarée entreprise vouée au bien général du Canada, à cause de la façon dont le ministre des Transports a traité le chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo en Colombie-Britannique.

S'il en cédait la juridiction au gouvernement provincial, lorsque le NPD prendra le pouvoir dans quelques mois, nous exploiterons ce chemin de fer comme s'il revêtait une grande valeur pour les habitants de l'île de Vancouver. Nous allons en faire la promotion et en accroître les activités. Nous avons vraiment une vision pour faire en sorte que ce chemin de fer marche bien.

Par ailleurs, il y a quelque justification pour faire déclarer Petro-Canada entreprise vouée au bien général du Canada. Il s'agit, après tout, d'une société qui fait du commerce interprovincial; elle a des points de vente au détail dans presque chaque province du Canada; elle fait affaire sur le marché international en achetant des biens et des services auprès de fournisseurs de l'étranger. Elle vend également des produits canadiens sur le marché international. Il y a une certaine justification pour déclarer cette société nationale, représentée dans chaque province et faisant affaire à l'échelle interprovinciale et internationale, entreprise vouée au bien général des Canadiens et, pour cette raison, pour qu'elle soit réglementée par le gouvernement du Canada et relève de la compétence de notre Parlement de sorte que le Parlement puisse en surveiller et réglementer les activités. Cela me paraît justifié.

Rien ne justifie, évidemment, le sort réservé aux lignes d'Esquimalt et de Nanaimo, et j'invite le ministre des Transports à écouter les habitants de la Colombie-Britannique qui lui demandent de ne pas toucher au chemin de fer parce qu'il le détruit et qu'il affaiblit le réseau de transport de l'île de Vancouver. Si seulement nous avions un ministre fédéral des Transports compétent, nous pourrions améliorer le fonctionnement de ce réseau, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

J'espère que les députés seront convaincus par les arguments de la députée de Montréal qui propose que Petro-Canada soient déclarée une société d'intérêt pour tous les Canadiens.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de cet amendement.

M. Fisher: Le temps est écoulé.

M. Winegard: Ça vous ferait plaisir, n'est-ce pas. Si le député d'Ottawa—Vanier veut vraiment protéger les intérêts des Canadiens, il a le choix. Si nous imposons à une société pétrolière des règles différentes de celles des 2 500 autres sociétés énergétiques, ce n'est pas juste pour elle.